
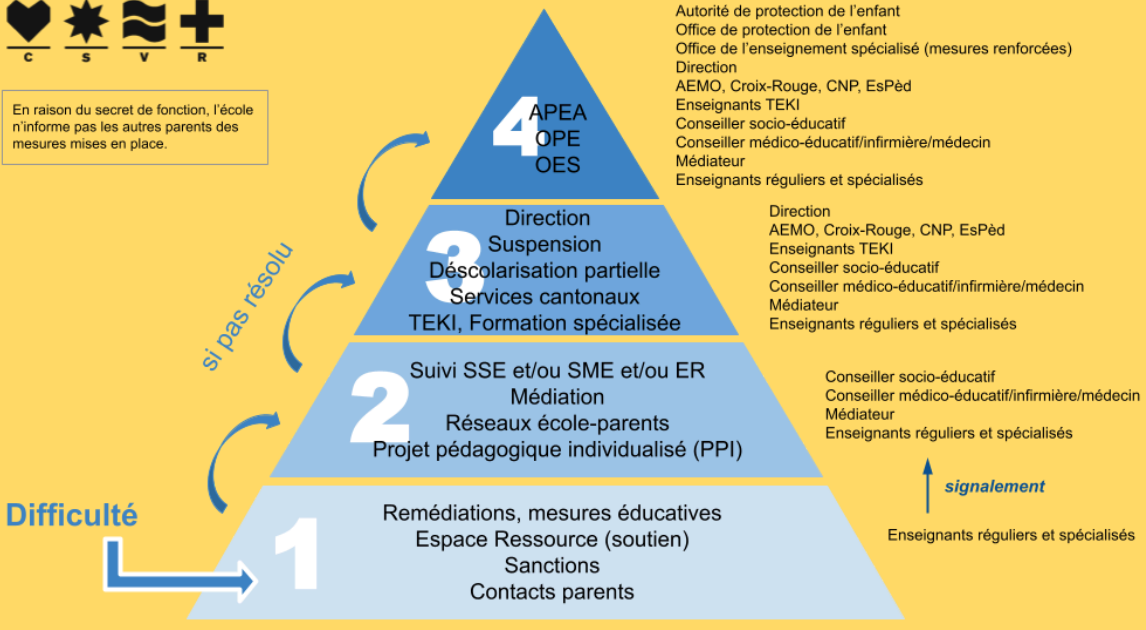




“Il faut tout un village pour élever un enfant”

Cadre de collaboration à l'attention des représentants légaux

Rôles et missions école et familles	<p>Les enfants se sentent en confiance et en sécurité lorsque les adultes qui les entourent forment une communauté éducative structurante et cohérente. Cela facilite leurs apprentissages et leur épanouissement : https://csvr.ch/collaboration-ecole-famille/</p>
Moyens de communication	<p>Pronote est l'outil officiel de communication du CSVV avec les familles. A ce titre, les parents s'y connectent au moins une fois par semaine.</p> <p>Les groupes de discussion sur Pronote ou Threema servent à échanger des informations concernant des activités scolaires. Les situations particulières n'y sont pas abordées et aucune information personnelle ne doit y être diffusée.</p> <p><i>L'enseignant.e ou la direction se réserve le droit de fermer le groupe de discussion en cas de débordement.</i></p>
Communication	<p>Le corps enseignant répond en principe aux appels et aux messages les jours d'école entre 7h30 et 17h30.</p> <p>Pour les urgences (accident grave, décès, situation pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et des adultes), un message peut être adressé en tout temps à l'enseignant.e et/ou au secrétariat du CSVV par Pronote, au 032 886 57 20 ou par le formulaire d'urgence.</p> <p>En cas de situation de crise, la direction assure seule la communication.</p>
Prise en charge et résolutions des situations	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  <p>En raison du secret de fonction, l'école n'informe pas les autres parents des mesures mises en place.</p> </div> <div style="flex-grow: 1;">  </div> <div style="margin-left: 20px; font-size: small;"> <p>Autorité de protection de l'enfant Office de protection de l'enfant Office de l'enseignement spécialisé (mesures renforcées) Direction AEMO, Croix-Rouge, CNP, EsPéd Enseignants TEKI Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>Direction AEMO, Croix-Rouge, CNP, EsPéd Enseignants TEKI Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>↑ signalement Enseignants réguliers et spécialisés</p> </div> </div> <p>https://csvr.ch/eleve-en-difficulte/</p>
Présence des parents à l'école	<p>Sauf exception, le périmètre scolaire (cours et bâtiments) n'est pas un espace public et il n'est pas autorisé d'y venir sur temps d'école sans l'invitation des professionnels de l'enseignement.</p> <p><i>Le secrétariat du CSVV reste accessible aux heures d'ouverture.</i></p>
Règlements	<p>https://csvr.ch/reglements/</p>
Informations	<p>Retrouvez tout le CSVV et ses services sur https://csvr.ch</p>